



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 19 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Salm. — Lettre écrite en allemand par le prince de Salm-Kyrbourg, à M. l'évêque de Wolff, suffragant en Bavière, & son envoyé à la diète de l'Empire.

M. l'évêque, je reçois un peu tard, grâces aux vexations qui se commettent sur le territoire allemand, & aux retards que les lettres adressées à Paris, éprouvent dans ce pays, celle par laquelle on m'avertit qu'il est temps de vous faire passer des instructions relatives à la manière dont je veux exprimer mon vœu, dans la grande question de la déclaration de guerre à la France, qui va être débattue à la diète de Ratisbonne. Je m'empresse donc de vous informer que mon avis est pour la négative, & je vous recommande de l'exprimer formellement ainsi, quand même vous seriez prévenu que je serois seul du collège des princes, de cette opinion. Mais je ne puis me persuader que le corps germanique, auquel je crois donner la plus grande marque d'attachement patriotique, en exprimant

cette façon de penser, puisse ne pas voir de quelle inconvenance il seroit de déclarer la guerre à la France ; c'est la conduite absolument contraire qu'il importe de tenir dans ce moment. Si le despotisme de Louis XVI a fait trembler l'empire, combien plus la République de France réunit de moyens & d'opinions ! Victorieuse par-tout, aussi inépuisable en ressources de toute espèce que ferme dans ses résolutions, ne doit-elle pas inspirer une crainte salutaire à l'Allemagne, déjà envahie par la force & le bonheur inattendu de ses armes ? Faudra-t-il, parce que les électeurs de Mayence & de Trèves, trompés par les promesses fallacieuses des émigrés, & mal instruits du véritable état de la France, auront attiré sur leurs pays la juste colère de cette redoutable puissance, par des provocations aussi impolitiques que mal combinées, faudra-t-il que la Germanie entière en soit la victime ? Où sont nos moyens de défense ? Une armée mal organisée, soldée par des états de calibre aussi inégal que leurs intérêts, viciée dans sa constitution, aussi difficile à rassembler, que lente

à mouvoir , seroit toute notre ressource. Ce seroit tout ce que nous aurions à opposer à une nation puissante qui a douze cents mille combattans sous les armes , la première artillerie de l'Europe , & des fonds suffisans pour quatre campagnes , dont les nouveaux principes , appuyés sur des vérités éternelles , occasionneroient dans la germanie une commotion violente , un déchirement d'autant plus convulsif , qu'il seroit double par une résistance inutile. Puisse la destinée écarter ces malheurs de l'Allemagne , dont l'état naturel , celui que sa position physique & politique semble lui prescrire , est le calme & la paix ! Ne seroit-il pas bien plus sage de former avec la France une ligue défensive , semblable à la confédération du Rhin dont un prince de Salm fut grand maréchal sous le règne de Louis XIV. Héritier de l'attachement de mes ancêtres pour cette puissante & estimable nation , je regarderois le jour de cette alliance comme le plus beau de ma vie , sur-tout si j'étois assez heureux pour y contribuer. Si d'un côté tout doit faire craindre les troupes françaises auxquelles il ne manquoit que la discipline dont elles viennent de donner les marques les plus signalées , d'un autre , tout doit inspirer la confiance en un peuple sensible , aimant , & qui voudroit voir l'Europe ne former qu'une seule famille. *Cette année , les français ne font que vaincre , l'année prochaine ils ne feront que pardonner.* Il n'y a donc pas un moment à perdre pour leur demander & obtenir d'eux une paix solide , une amitié durable , un traité & des avantages commerciaux. Voilà mes entimens , je me fais gloire de les publier , & j'ai voulu vous les manifester pour votre instruction particulière. Donnez-moi , je vous prie , des nouvelles de la détermination de la diète , & croyez-moi , M. l'évêque envoyé comital , votre très-affectionné.

F R A N C E .

Paris. Velette ! je te surprends comme aristocrate. Pourquoi un bulletin sur la santé de Louis XVI

& de sa femme ? Que nous importe ces citoyens ? dans le temps de notre esclavage une sensibilité vraie ou fautive , pure ou intéressée nous forçoit de montrer de l'inquiétude lorsqu'ils étoient malades ; mais aujourd'hui , qui nous oblige à une pareille grimace ? La royauté est abolie , celui qui en étoit revêtu est reconnu pour traître. On demande journellement sa mort ; pour un Roussel qui le défend , dix mille Saint-Just l'accusent. Quand la mort viendrait le frapper au milieu de tous ces débats , quel malheur pour lui & pour nous ! pour lui , elle le soustrairait aux formalités d'un jugement toujours désagréable pour des coupables ; pour nous , nous ne sommes pas assez avides de supplices pour nous plaindre de ce qu'une mort paisible l'enlèveroit. Qu'il ne soit plus , qu'il soit hors d'état de nous nuire , que la République prenne de la consistance sans obstacle , cela nous suffit

Ton aristocratie , Vedette ! est de leur donner une distinction lorsqu'ils ne sont que nos égaux. Nous envoies-tu le bulletin de tous les prisonniers de la Conciergerie ? on soupçonneroit , par ta préférence , que tu doutes de l'abolition de la royauté , de la nécessité où l'on est de juger le roi , de la compétence de ses juges & sur-tout de la volonté du peuple souverain. Tu crois peut-être encore à l'inviolabilité que le roi a reçu de la constitution ; tu crois peut-être à ce vieux proverbe ; que les fautes sont pour les joueurs , que si les législateurs ont été trop généreux , que c'est un avantage pour le coupable , puisque la loi ne prononce pas contre lui : vieilles erreurs ; erreurs détruites dans un siècle de lumières , ou pour mieux dire de vérités , mais vérités éclaircies par la distinction d'une philosophie fort saine. Le roi est inviolable tant qu'il est roi ; mais s'il est déchu de la royauté , il perd même l'inviolabilité qu'il a eu comme roi. La constitution , après sa déchéance , le range parmi les simples particuliers. Oublions ses titres , ne voyons que ses crimes. Si quelque chose me surprend & me fâche , c'est que la convention en fasse un illustre coupable

ble, en s'attribuant à elle-même le pouvoir de le juger, au lieu de le remettre simplement aux tribunaux ordinaires. L'égalité, l'égalité voilà la base de notre République. Je n'aime pas plus la convention qui juge le roi, que la Vedette qui m'instruit de l'état de sa santé.

Par un Républicain.

§. Je descends la garde du temple, & même du poste de la tour.

J'ai vu au milieu d'un jardin bordé de murs d'une hauteur excessive, une tour aux murailles épaisses, aux fenêtres garnies de forts barreaux de fers, & masquées encore par des larges soufflets; son escalier est bouché par cinq ou six guichets dont les portes basses, étroites, & garnies de gros verroux, tournent lourdement sur d'énormes gonds; à l'entrée de cet escalier, sera placée incessamment une porte tellement construite, que le feu ni la hache ne pourroient la détruire. 250 citoyens & plus veillent autour de cet inexpugnable prison: c'est là qu'est renfermé ce Louis XVI.

Toutes ces sages précautions semblent nous dire que le prisonnier ne s'échappera pas: eh bien! un seul homme peut les rendre inutiles. Un seul commissaire municipal peut arracher le tyran d'une captivité aussi méritée que nécessaire.

Je suis loin de soupçonner de perfidie aucun des membres de la municipalité; mais la fuite & le vol des deux surveillans de Guillaume peuvent autoriser des défiances.

On sort du Temple, de la tour, jusqu'à onze heures du soir; le municipal qui seroit acheté par les ennemis de la tranquillité publique pour favoriser la fuite de Louis XVI, auroit la taille & l'embonpoint de cet être engraisé du sang des hommes. Il viendrait monter sa garde en habit brun, en catogan; en chapeau rond, le ruban tricolore sur l'épaule, la carte du jour, & tout cela double dans la poche; à neuf heures trois quarts il sortiroit de l'appartement, traverseroit le jardin, & parviendrait jusqu'à la rue à dix heures un quart:

les sentinelles changées, l'ex-roi, en habit brun; en catogan, en chapeau rond, le ruban tricolore sur l'épaule, & la carte du jour à la main, sortiroit de son appartement, & à la faveur de la similitude du costume & de l'obscureté, traverseroit cour, jardin, & iroit sans obstacle rejoindre dans la rue son compagnon de voyage.

J'ai indiqué le crime qui pourroit se commettre; je vais indiquer le moyen de le prévenir.

Faire battre la retraite & la diane au pied de la tour, la première une heure avant la nuit, la seconde une heure après le lever de l'aurore; défendre que dans l'espace de temps qui s'écoulera entre la retraite & la diane, qui que ce soit sorte de la tour.

J'ajoute que pour faciliter l'exécution de cette mesure, on se hâtera d'établir les cuisines au rez-de-chauffée de la tour, & que l'on aura soin d'avertir les citoyens de garde dans l'intérieur, qu'il ne leur sera point accordé de permission pour aller souper dehors.

J'ai cru qu'il étoit de mon devoir de communiquer, mes idées. Un républicain doit, selon moi, dire tout ce qu'il juge pouvoir être utile à sa patrie; s'il se trompe, son intention l'excuse.

Signé MENIN

§. La citoyenne Rohan-Rochefort a été conduite à Sainte Pélagie. On fait qu'elle a été arrêtée à Besançon, se disposant à émigrer.

§. Frédéric Dietrich, maire de Strasbourg, est à l'Abbaye depuis trois jours.

§. d'Ormesson, qui devoit être balotté avec Lullier, pour la place de maire, a écrit à la commune qu'il ne pouvoit pas accepter, & qu'il en remercioit ses concitoyens.

§. Bulletin du 16 novembre, à sept heures du soir. — Louis a passé au lit toute la matinée; la transpiration a été assez abondante; il s'est levé à midi. Comme il se sentoit encore au peu d'élévation dans le poulx, il a cru prudent de ne pas dîner; il a pris seulement un bouillon. Vu son indisposition,

il a demandé que sa famille restât avec lui plus long-temps qu'à l'ordinaire après le repas, ce qui lui a été accordé ; & les commissaires de garde, toujours présens, assurent que le mieux qu'il éprouvoit s'étoit fréquemment manifesté par des marques nos équivoques de la satisfaction, du plaisir même que lui faisoit une lecture amusante.

A une heure le citoyen Drouet, membre de la convention nationale & du comité de sûreté générale s'est présenté au conseil pour conférer sur des objets qui intéressent la sûreté de la garde du Temple. On l'a prié d'être lui-même témoin des précautions qui étoient prises pour le service de la table; Il est monté chez Louis; celui-ci lui a répété les mêmes demandes qu'il avoit faites lors de la première visite; ce député a promis de faire part de la nouvelle instance qu'il lui faisoit.

Marie-Antoinette va de mieux en mieux, elle se regarde même comme toute à fait guérie. On ne fera plus passer de bulletin à son sujet.

Bulletin du 17, à onze heures du matin. — Louis a repris l'alliette de sa santé, quoiqu'il ait encore un peu touffé cette nuit; il demande à consulter le médecin le Monnier, parce qu'il croit avoir besoin d'être purgé.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Grégoire.

Séance du dimanche 18 novembre.

Le général Dillon demande à être entendu à la barre comme pétitionnaire. On veut le renvoyer au conseil exécutif; mais on décrète qu'il sera entendu comme pétitionnaire.

Le ministre des affaires étrangères fait part que les trois officiers Suisses, détenus à Soleure à cause de leur patriotisme, ont été remis en liberté, sur la réclamation de notre ambassadeur.

Plusieurs villes & bourgs du duché des Deux-Ponts & de Luxembourg demandent à être réunis à la terre de la liberté.

Rapport des excès commis à Nice, dont les Savoyens font venus se plaindre. Trois commissaires de l'assemblée se transporteront à l'armée du Var, informeront sur les faits, recevront les plaintes des habitans, feront restituer, & dédom-

mageront & employeront tous les moyens pour rendre le calme à cette contrée.

Le rapporteur propose de regarder comme émigrés ceux qui se sont opposés à l'abolition de la noblesse, & les officiers qui ont quittés leurs postes. L'article est rejeté. On décrète le mode de prouver la résidence.

Le commandant de garde, assis & couvert, étoit aux pieds du président. On trouve mauvais qu'il y soit chapeau sur tête; il dit qu'étant de garde, il doit avoir son chapeau, & qu'il est-là pour attendre les ordres du président. Plusieurs membres observent qu'il est libre à tout le monde d'avoir son chapeau sur la tête. On passe à l'ordre du jour sur ce chapitre des chapeaux.

Des adresses de départemens demandent l'incarcération perpétuelle du roi.

Vincent, commissaire des guerres, qui a passé le marché du juif Benjamin, est entendu; il se rejette sur les ordres positifs de Montesquiou. On le met en état d'arrestation. On lit la lettre suivante.

De Gand le 16 novembre. — Lettre du général La-bourdonnaie, au ministre de la guerre.

Citoyen ministre, je vous prévien que je mets en marche vers Anvers, où j'espère arriver demain, & après-demain la citadelle se rendra aux armées de la république française. Tous les habitans de ce pays sont décorés de cocardes tricolores. Les autrichiens fuient précipitamment de toute parts.

Ils ont sauvé quelques unes de leurs munitions par le canal de l'Escaut. Nous avons cependant intercepté plusieurs bateaux chargés d'approvisionnement. En ce moment, j'envoie quelques bataillons prendre possession de Bruges & d'Ostende.

A N N O N C E S.

FORMULES pour parvenir au divorce, & décisions des principales questions qui peuvent se rencontrer.

Par le citoyen PREVOST SAINT-LUCIEN, homme de Loi, ancien avocat au ci-devant parlement de Paris.

Prix 25 sols, franc de port. Se trouve à Paris. Chez l'auteur, rue Sainte-Appoline, N° 34, & au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N° 3.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'acquies pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.